Médiateur européen

'Le Médiateur européen: Peut-il vous aider?' : désormais disponible en 21 langues

Communiqué de presse n° 27/2004 - 07/10/2004

Le Médiateur européen, **P. Nikiforos Diamandouros** , a publié sa brochure contenant un formulaire de plainte intitulée "Peut-il vous aider?" dans les 21 langues du Traité. Selon M. Diamandouros, "Des citoyens qui ont des griefs veulent avoir la possibilité de résoudre leurs problèmes rapidement et facilement. La brochure 'Peut-il vous aider?' s'est avérée être un guide très utile dans le passé pour ceux qui souhaitent faire appel aux services du Médiateur. Maintenant qu'elle est disponible dans les 21 langues du Traité, je suis persuadé que nous serons en mesure de mieux servir les citoyens qui ont un problème avec les institutions de l'Union."

Cette brochure qui décrit le rôle du Médiateur et explique qui peut se plaindre et comment, est disponible sur le site Internet du Médiateur :
http://www.ombudsman.europa.eu/media/fr/default.htm [Lien]
Le formulaire de plainte peut être complété en ligne ou téléchargé :
http://www.ombudsman.europa.eu/form/fr/default.htm [Lien]

Informations de base
Le Médiateur européen enquête sur des cas de mauvaise administration dans l'action des institutions et organes de l'Union européenne. Tout citoyen de l'Union ou toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un Etat Membre de l'Union peut introduire une plainte auprès du Médiateur par courrier postal, télécopie ou courrier électronique. Les plaintes introduites par courriel représentent désormais plus de 55% du nombre total de plaintes reçues par le Médiateur.

La nouvelle publication peut être obtenue en contactant Mme Dace Picot-Stiebrina, Assistante du Secteur Communication du Médiateur européen (tél.: +33 (0) 3 88 17 40 80 — courriel: dpicot@europarl.eu.int).